



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

ARRETE MUNICIPAL N° 0002026_163

Fermeture des parcs du stade du Val des Dames et de la médiathèque à compter du
vendredi 23 octobre 2026 et jusqu'à nouvel ordre en raison des conditions
météorologiques

Arrondissement de TORCY

Le Maire de la ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu les conditions météorologiques annoncées vendredi 23 octobre 2026

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'autoriser la fermeture de ces parcs.

ARRÊTE

Article 1 : Les parcs du Val des Dames et de la médiathèque seront fermés à compter du vendredi 23 octobre 2026 et jusqu'à nouvel ordre en raison des conditions météorologiques

Article 2 : Cet arrêté est à afficher obligatoirement par les services de la commune de GRETZ-ARMAINVILLIERS aux entrées des sites pendant toute la durée d'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la commune de Gretz-Armainvilliers, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre (l'absence de réponse dans ce délai valant rejet implicite) et que cette démarche prolonge le délai de recours contentieux ; ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le responsable des Services Techniques, Monsieur le responsable de la police municipale, leurs représentants sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet de l'accomplissement des mesures de publicité prévues par les textes en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le responsable de la police municipale.

Fait à GRETZ-ARMAINVILLIERS, le 23 octobre 2026.
Le maire de Gretz-Armainvilliers,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

